



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/34/Add.1
5 mars 2004



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-deuxième réunion
Montréal, 29 mars - 2 avril 2004

Addendum

PROPOSITION DE PROJET : INDONÉSIE

Cet addenda est émis pour :

- **Ajouter** le projet suivant :

Aérosols

- Plan national d'élimination de l'utilisation de CFC dans le secteur des aérosols par le biais de mesures gouvernementales, d'assistance technique et de programmes d'investissement au niveau des entreprises Banque mondiale

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET INDONÉSIE

SECTEUR: Aérosols

Consommation sectorielle de SAO (2002) : 218,5 tonnes PAO

Seuil de coût-efficacité du sous-secteur :

4,40 \$US/kg

Titre du projet:

- (a) Plan national d'élimination de l'utilisation de CFC dans le secteur des aérosols par le biais de mesures gouvernementales, d'assistance technique et de programmes d'investissement au niveau des entreprises

Données du projet	Plan de gestion des frigorigènes
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	
Incidence du projet (tonnes PAO)	218,53
Durée du projet (mois)	72
Montant initial demandé (\$US)	1 204 700
Coût final du projet (\$US):	
Surcoûts d'investissement (a)	1 204 700
Coûts d'imprévus (b)	
Surcoûts d'exploitation (c)	
Coût total du projet (a+b+c)	1 204 700
Participation locale au capital (%)	100 %
Élément d'exportation (%)	0 %
Montant demandé (\$US)	1 204 700
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	4,59
Financement de contrepartie confirmée ?	s.o.
Agence nationale de coordination	Ministère de l'environnement
Agence d'exécution	Banque mondiale

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé	
Incidence du projet (tonnes PAO)	
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	
Coût de soutien à l'agence d'exécution (\$US)	
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le Gouvernement indonésien a soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 42^e Réunion un plan national destiné à l'élimination de l'utilisation de CFC dans le secteur indonésien des aérosols (Plan relatif aux aérosols). Ce projet se place dans le cadre du créneau de financement destiné à accélérer l'élimination (Décisions 41/12 et 41/81).

2. L'objectif du Plan des aérosols est d'éliminer la consommation de CFC dans le secteur des aérosols au 1^{er} janvier 2009 en conjuguant actions gouvernementales, activités stimulant la sensibilisation du public, programmes d'assistance technique et investissements directs destinés à la conversion des remplisseurs d'aérosols.

Projets concernant les aérosols approuvés jusqu'à présent

3. À sa 22^e Réunion, le Comité exécutif a approuvé le financement de 1 175 340 \$US destiné à un projet de conversion de l'unité de remplissage des aérosols à PT Candi Swadaya Sentosa et à l'établissement d'un centre de remplissage dans l'usine afin de répondre aux besoins de 20 plus petites entreprises concernant le remplissage à l'aide de propulseurs à base d'hydrocarbures. La mise en œuvre du projet pourrait permettre l'élimination d'un total de 460 tonnes PAO de CFC. Toutefois, comme le rapporte le Plan relatif aux Aérosols : « Le projet a été retardé, notamment du fait de la crise financière sévissant en Asie du Sud-Est et des répercussions importantes qu'elle a eues sur le marché. P.T. Candi reste toutefois déterminée à réaliser le projet, indépendamment de la situation du marché, des contraintes pesant sur le financement de contrepartie et des risques évidents. Les informations les plus récentes font état d'un bon avancement du projet qui devrait être achevé d'ici les 6 prochains mois. »

Récapitulatif des CFC encore utilisés dans le secteur des aérosols

4. Sur la base des informations présentées dans le programme de pays de l'Indonésie et le projet d'investissement approuvé par le Comité exécutif, les entreprises fabricant des insecticides aérosols, des peintures aérosols et des aérosols à base d'eau (tels que les mousses à raser, les déodorisants pour la maison, les empois et les nettoyeurs) étaient intégralement converties à des technologies exemptes de CFC.

5. Au cours de la préparation du Plan relatif aux aérosols, une enquête a été effectuée dans cinq sous-secteurs des aérosols susceptibles d'utiliser des CFC. La consommation de CFC dans le secteur des aérosols était estimée à 620 tonnes. Cette estimation se fondait sur les observations des fournisseurs de boîtiers pour aérosols et pour une bonne part sur des hypothèses, compte tenu du fait que les quelques entreprises d'aérosols identifiées n'étaient pas disposées à fournir des informations utiles sur leurs opérations (équipement de référence, capacité installée et production actuelle avec des propulseurs à base de CFC). La consommation se répartirait comme suit :

- (a) 400 tonnes pour les fabricants de sprays corporels dans le secteur non organisé, déjà couvertes dans le cadre du projet approuvé pour PT Candi Swadaya Sentosa ;

- (b) 160 tonnes pour les fabricants de sprays corporels du secteur structuré. Sur ces 160 tonnes, une entreprise (Yulia Kosmetik) consomme à elle seule 120 tonnes PAO.
- (c) 60 tonnes dans des applications industrielles (15 tonnes chez Thichemindo Ampah; 10 tonnes pour Buana Eka Yasa et 10 tonnes pour Teksian; et 25 tonnes utilisées par d'autres entreprises).

Mesures gouvernementales

6. En 1990, le Gouvernement indonésien a promulgué un règlement (décret n° 376/MenKes/PER/VIII/1990) interdisant l'utilisation de CFC dans les aérosols cosmétiques. Un nombre important de sprays corporels et d'aérosols cosmétiques à base de CFC sont toutefois toujours produits en Indonésie. Bien que ce décret soit toujours en vigueur, il a eu peu d'impact sur l'élimination des CFC dans le secteur des aérosols, « outre celui d'entraîner les entreprises dans la clandestinité. Comme en fait part le Plan relatif aux aérosols, cette situation « a considérablement entravé la localisation des fabricants d'aérosols cosmétiques et l'aide les concernant ». De plus, « trouver ces entreprises est toujours difficile et, dans certains cas, impossible ».

7. Le Gouvernement indonésien propose d'interdire l'utilisation de CFC dans le secteur des aérosols en janvier 2008. L'élaboration du Plan relatif aux aérosols tenait comme établi que la stratégie proposée par le plan permettrait de faire respecter l'interdiction générale d'utilisation de CFC dans le remplissage des aérosols.

Éléments du Plan relatif aux aérosols

8. Le coût total du Plan relatif aux aérosols, qui s'élève à 1 204 700 \$US, se répartit de la façon suivante :

- (a) Élaboration d'éventuelles mesures gouvernementales et réglementations, assistance technique et activités visant à stimuler la sensibilisation (222 700 \$US)
- (b) Conversion de huit remplisseurs d'aérosols de taille moyenne (320 000 \$US)
- (c) Conversion d'une entreprise à la technologie à base de HAP afin d'éliminer 120 tonnes PAO de CFC (500 000 \$US)
- (d) Coûts d'imprévus concernant l'aide financière directe (82 000 \$US), et
- (e) Unité de gestion de projet dans le cadre de l'Unité de l'Ozone (80 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation restante de CFC éligible au financement

9. Le Gouvernement indonésien a choisi l'Option 1 (3 951,4 tonnes PAO) pour déterminer la consommation restante de CFC éligible au financement (cf. Décision 35/57). La quantité d'élimination de CFC approuvée à 35^e Réunion du Comité exécutif et depuis celle-ci, totalise 3 576,8 tonnes PAO. La consommation restante de CFC éligible au financement est donc de 374,6 tonnes PAO. Le Gouvernement indonésien a soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 42^e Réunion deux plans sectoriels pour une élimination totale de 592,3 tonnes PAO de CFC, l'un dans le secteur des aérosols (240 tonnes PAO) et l'autre dans le secteur des mousses (352,3 tonnes PAO). La quantité totale de CFC devant être éliminée par ces plans sectoriels dépasse donc de 217,7 tonnes PAO la consommation restante de CFC éligible au financement. De plus, la Banque mondiale a fait savoir que la consommation de CFC dans les inhalateurs à doseur serait traitée à part (en dehors du Plan relatif aux aérosols).

10. À la lumière des observations précitées, le Secrétariat a cherché des éclaircissements sur la façon dont les 374,6 tonnes PAO de CFC (c'est-à-dire la consommation restante éligible au financement) seront réparties par le Gouvernement indonésien entre les secteurs des aérosols, des mousses et des inhalateurs à doseur.

Consommation de CFC et données de référence des entreprises

11. Le Secrétariat a noté que le Plan relatif aux aérosols avait été élaboré en s'appuyant en grande partie sur des hypothèses faites pendant la préparation de la proposition de projet, étant donné que les quelques entreprises d'aérosols qui avaient été identifiées n'avaient pas voulu fournir des informations utiles sur leur production d'aérosols (niveau de consommation de CFC, date d'établissement, équipement de base, capacité installée et volumes actuels de production). A cet égard, et compte tenu du fait que l'éligibilité au financement des entreprises n'a pas été établie conformément aux règlements du Fonds multilatéral, le Secrétariat a fait savoir à la Banque mondiale qu'il n'était pas possible de soumettre à l'approbation du Comité exécutif le projet sous sa forme actuelle.

12. La Banque mondiale a ensuite informé le Secrétariat qu'elle aurait besoin de davantage de temps pour s'entretenir avec le Gouvernement indonésien de la façon dont les questions en suspens soulevées par le Secrétariat pourraient être résolues. La Banque mondiale a également indiqué qu'elle donnait son accord pour recommander le report du projet.

Incorporation au sein du plan national d'élimination de CFC

13. Au cours de l'examen des projets du secteur de la réfrigération en Indonésie, avant l'approbation à la 37^e Réunion, la Banque mondiale avait fourni au Secrétariat des lettres du Gouvernement indonésien indiquant que, lors de la soumission des projets finals concernant les

secteurs des mousses et des aérosols, l'Indonésie a proposé de réunir les projets sectoriels d'élimination dans un seul accord national d'élimination des CFC.

14. Le Secrétariat a demandé à la Banque mondiale des éclaircissements sur l'état de la proposition, étant donné que les projets relatifs aux mousses et aux aérosols ont été soumis à la 42^e Réunion en tant que projets parapluie en phase finale indépendants.

RECOMMANDATION

15. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif les points suivants :

- (a) Ajourner le plan national d'élimination de l'utilisation de CFC dans le secteur des aérosols ;
- (b) Demander à la Banque mondiale de soumettre à nouveau la proposition de projet à une future Réunion du Comité exécutif à condition que le Gouvernement indonésien fournisse :
 - (i) Des éclaircissements sur la répartition de la consommation restante de CFC éligible entre les différents secteurs proposés pour le financement (par exemple aérosols et inhalateurs à doseurs)
 - (ii) Des informations suffisantes pour permettre d'établir le niveau de consommation de CFC dans le secteur des aérosols éligible au financement, en tenant compte de l'éligibilité des entreprises de fabrication d'aérosols à base de CFC selon les règles et les principes du Fonds multilatéral ; ceci inclut toutes les informations nécessaires sur le statut et les données de base des entreprises, et
 - (iii) Un projet d'accord national d'élimination des CFC couvrant l'élimination de CFC dans le secteur de la réfrigération (selon l'accord d'élimination de CFC dans le secteur de la réfrigération en Indonésie, approuvé par le Comité exécutif à sa 37^e Réunion), plus la proposition de projet d'élimination de CFC dans le secteur des mousses soumis à la 42^e Réunion du Comité exécutif et le plan national révisé pour l'élimination de l'utilisation de CFC dans le secteur des aérosols.
